

**ASSEMBLEE EUROPEENNE DE SECURITE ET DE DEFENSE  
(ASSEMBLEE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE)**

**Rapport de la session de clôture de l'Assemblée  
Paris, 9 - 10 mai 2011**

L'Assemblée a tenu sa 60<sup>e</sup> et dernière session le lundi 9 mai, journée hautement symbolique pour l'Europe. Il s'agissait principalement d'une session de clôture pour saluer le travail réalisé par cette institution pendant plus de 60 ans.

Avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, et plus particulièrement son impact sur la sécurité et la défense de l'Europe, les dix États membres de l'Union de l'Europe occidentale (Allemagne, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Royaume-Uni) ont décidé le 31 mars 2010 de mettre un terme aux activités de l'Organisation et de dénoncer son Traité fondateur, le Traité de Bruxelles modifié de 1954. Cette décision collective aboutira à la dissolution de l'UEO et de son Assemblée d'ici la fin du mois de juin 2011.

En ce qui concerne l'avenir du suivi interparlementaire de la politique étrangère et de sécurité commune (PEDC) / la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), la Conférence des Présidents des Parlements de l'UE, qui s'est tenue à Bruxelles les 4 et 5 avril 2011, s'est prononcée en faveur de la création d'une *Conférence interparlementaire pour la PESC / PSDC*, composée de délégations des parlements nationaux des États membres de l'UE et du Parlement européen. La composition exacte (= nombre de parlementaires) des délégations reste à définir.

**À l'ordre du jour de cette session de clôture figuraient trois «rapports testaments»:**

- La politique étrangère, de sécurité et de défense de l'Europe: bilan et perspectives
- La politique de sécurité et de défense commune: jalons pour l'avenir
- L'avenir des capacités européennes de défense

L'Assemblée a également tenu un débat sur «L'avenir du contrôle parlementaire de la politique étrangère, de sécurité et de défense de l'Europe – Passage du témoin et gros plan sur les événements en Méditerranée et leurs incidences sur la sécurité européenne».

À l'occasion de cette session de clôture, le prix européen «*Civisme, sécurité et défense*» a été décerné pour la première fois. Ce prix vise à récompenser des actions particulièrement remarquables menées en faveur du développement du civisme européen et de la conscience européenne de sécurité et de défense.

\* \* \* \* \*

**La politique étrangère, de sécurité et de défense de l'Europe: bilan et perspectives (Rapport A/2098 de M. Mike Hancock: Recommandation 870)**

Dans ce rapport, l'Assemblée dresse un bilan critique de la construction européenne en matière de politique étrangère, de sécurité et de défense.

L'Assemblée constate avec préoccupation que, plus d'un an après l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) de l'UE n'a pas réalisé de progrès significatifs et que les possibilités offertes par les dispositions pertinentes du traité commencent tout juste à être exploitées.

Le rapport fait également le point sur les bouleversements en cours au sud de la Méditerranée, «le printemps arabe» et ses conséquences pour l'Europe.

Dans sa recommandation, l'Assemblée demande entre autres au pays membres de l'UE:

- d'encourager la Haute Représentante à adopter des positions plus tranchées pour représenter la politique étrangère, de sécurité et de défense commune;
- de soutenir plus énergiquement les populations d'Afrique du Nord et du monde arabe qui aspirent à l'État de droit, à davantage de démocratie, à une plus grande liberté de choix et à de meilleures conditions sociales;
- de désigner des représentants spéciaux de stature et de réputation internationales pour apporter la réponse de l'UE aux différentes situations en Afrique du Nord et notamment de soutenir les préparatifs en vue des élections et des réformes constitutionnelles en Egypte et en Tunisie;
- de s'efforcer d'intensifier le dialogue entre les États-Unis et l'UE sur le partage du fardeau pour la gestion de la crise internationale;
- de chercher à établir avec la Russie une coopération stratégique beaucoup plus vaste;
- de faire preuve d'une plus grande volonté de coopérer avec les partenaires internationaux, notamment les Nations Unies, pour gérer les crises et démontrer la capacité de l'Europe à agir en se servant des instruments à la disposition de la PSDC.

\* \* \* \* \*

**La politique de sécurité et de défense commune: jalons pour l'avenir (Rapport A/2100 de M. Jean-Pierre Kucheida et Mme Françoise Hostalier: Recommandation 871)**

En partant d'une description des structures et procédures existantes pour faire fonctionner la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), l'Assemblée propose une «ambition pour l'Europe de la défense» et précise les améliorations souhaitables dans le domaine institutionnel et dans celui des capacités de défense à développer. Elle suggère également des domaines d'action de la PSDC dans lesquels il conviendrait d'intensifier la coopération européenne.

Dans sa recommandation, l'Assemblée demande entre autres au pays membres de l'UE:

- de définir une PSDC qui, pour être au service de la PESC, soit ambitieuse et prête à garantir la sécurité partout dans le monde;
- de mettre en place une relation bilatérale stratégique entre l'Union et les États-Unis;

- de mettre au point les procédures nécessaires à la mise en œuvre de la clause de solidarité et de la clause d'assistance mutuelle du Traité de Lisbonne;
- de mettre rapidement en place la Coopération structurée permanente (CSP) et les procédures nécessaires à l'utilisation des coopérations renforcées pour des opérations de la PSDC;
- de placer la coordination civile-militaire en tête des priorités pour permettre à l'Union d'organiser les opérations de PSDC de manière globale;
- d'organiser le service européen d'action externe (SEAE) de manière à doter l'UE d'une réelle capacité de réaction rapide aux crises, en maintenant un lien direct entre les structures de gestion de crises et le Haut Représentant.

En vue de pouvoir mettre en œuvre une PSDC autonome et efficace, notamment vis-à-vis des questions de voisinage (Méditerranée, Afrique, ...), l'Assemblée conclut qu'il faut mettre en place une assemblée parlementaire composée des parlements nationaux des États membres de l'Union européenne et du Parlement européen pour assurer le suivi de toutes les questions relatives à l'Europe de la sécurité et de la défense et de la doter des instruments parlementaires nécessaires à cet effet (commissions, rapports, votes).

\* \* \* \* \*

**L'avenir des capacités européennes de défense (Rapport A/2099 de M. José Mendes Bota: Recommandation 872)**

Dans ce rapport, l'Assemblée résume les travaux de sa Commission technique et aérospatiale au long de ses 45 années d'existence et tire les conclusions qui en découlent pour les futures capacités européennes de sécurité et de défense, tout en tenant compte des programmes existants et des projets à l'étude.

L'Assemblée répertorie les technologies critiques pour l'Europe en matière de sécurité et de défense et souligne le caractère crucial des systèmes spatiaux pour l'Europe. Elle rappelle que le renforcement et le développement de la base industrielle et technologique de sécurité et défense européenne (BITSDE) sont vitaux pour l'avenir de l'Europe.

L'Assemblée estime que les capacités nationales doivent converger vers une capacité européenne, faute de quoi l'Europe restera pour longtemps dépendante des capacités américaines.

Dans sa recommandation, l'Assemblée demande entre autres au pays membres de l'UE:

- de soutenir l'Agence européenne de défense en lui octroyant les moyens budgétaires et humain nécessaires à ses activités et à leur développement;
- d'augmenter les efforts nationaux en matière de R&T de défense;
- de s'atteler à la définition et à la mise en place d'un espace européen commun de R&T de défense coordonné au sein de l'Agence européenne de défense;
- d'établir une liste de technologies critiques de sécurité et de défense européennes dont le maintien en Europe répond à un besoin stratégique;
- d'ouvrir le débat sur la définition des objectifs d'une défense européenne commune, suite à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne.

\* \* \* \* \*

## **Hommage à l'œuvre accomplie par l'UEO et son Assemblée:**

De nombreuses personnalités sont intervenues pour rendre hommage à l'œuvre accomplie par l'UEO et son Assemblée au service de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), qui inclut la politique de sécurité et de défense commune (PSDC):

- M. Pierre Vimont, Secrétaire général exécutif du Service européen pour l'action extérieure, Conseil de l'UE, représentant Mme Catherine Ashton, Haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Présidente de la Commission européenne
- Mme Claude-France Arnould, Directeur exécutif, Agence européenne de défense (AED)
- M. Tomaz Lovrencic, Directeur du Centre satellitaire de l'UE
- M. Wim Van Eekelen, Secrétaire général de l'UEO de 1989 à 1994
- M. Konstantinos Vrettos, Vice-Président de l'Assemblée, représentant M. Theodoros Pangalos, Vice-premier ministre de la République hellénique
- M. Laurent Mosar, Président de la Chambre des députés du Luxembourg
- Mme Lyubov Sliska, Vice-présidente de la Douma, Fédération de Russie
- M. Nigel Evans, Vice-président de la Chambre des Communes, Royaume-Uni
- M. Charles Goerens, Président de l'Assemblée de 1987 à 1990
- M. Hartmut Soell, Président de l'Assemblée de 1992 à 1993
- M. Klaus Bühler, Président de l'Assemblée de 2000 à 2002
- M. Armand De Decker, Président de l'Assemblée de 2003 à 2004
- M. Stef Goris, Président de l'Assemblée de 2004 à 2005

Dans son intervention, *M. Pierre Vimont* s'est félicité de l'existence d'une vision européenne de l'UEO qui, par sa hauteur de vue et sa clairvoyance, a joué un rôle précurseur crucial ayant permis le développement de la PESC/PSDC, telle que nous la connaissons aujourd'hui. Il a notamment cité les missions de Petersberg, définies par le Conseil de l'EUO le 19 juin 1992 et incorporées dans le Traité d'Amsterdam en 1997. Il a rendu un hommage particulier au rôle de l'Assemblée, qui a accompagné avec compétence et clairvoyance les progrès de la PESD. Selon lui, l'idéal de l'UEO demeure plus que jamais pertinent alors que l'Europe doit faire face à de nouveaux défis en matière de sécurité et de défense.

Dans son intervention, *M. Armand De Decker* a retracé l'action de l'Assemblée dont il a été membre de nombreuses années, y exerçant diverses responsabilités, notamment la présidence. L'UEO a permis l'émergence de la PESC/PSDC telle qu'elle existe aujourd'hui, tant au niveau des structures que des mécanismes d'action. L'Europe de la défense doit aller de l'avant, et la continuité du soutien politique fourni par les parlementaires européens doit être assurée.

En ce qui concerne le mécanisme de contrôle interparlementaire de la PESC/PSDC, il appartient aux parlementaires de parachever l'accord de principe des gouvernements sur la mise en place d'une conférence interparlementaire, en fixant les modalités de fonctionnement de cette entité qui prendra la suite de l'Assemblée. Il a rappelé le rôle fondamental des parlementaires nationaux en tant que courroie de transmission de l'opinion publique. Ce rôle est dans l'intérêt des citoyens comme des institutions européennes et il serait normal que l'UE finance ce contrôle parlementaire au coût relativement bas (de l'ordre d'un million et demi d'euros).

Dans son intervention, *M. Stef Goris* a passé en revue les grands événements internationaux ayant eu un impact sur le travail de l'Assemblée au cours de sa présidence. Il a aussi rappelé que l'ambition visée était le «contrôle parlementaire des gouvernements», condition indispensable à une action démocratique et efficace sur le long terme.

\* \* \* \* \*

### **Remise du prix européen «Civisme, sécurité et défense»**

À l'occasion de sa 60<sup>e</sup> et dernière session, l'Assemblée a procédé à la remise solennelle du prix européen «Civisme, sécurité et défense», organisé par l'association Civisme, Défense Armées Nation (CIDAN) et placé sous le haut patronage de M. Herman Van Rompuy, Président du Conseil européen. Ce prix, décerné pour la première fois, vise à récompenser des actions particulièrement remarquables menées en faveur du développement du civisme européen, ainsi que de la conscience européenne de sécurité et de défense.

Le premier prix a été attribué à M. Hartmut Bühl pour l'édition de la revue «*The European Security and Defence Union*», pour son engagement personnel très fort.

Le deuxième prix ex æquo a été attribué:

- au Club de Weimar de Pologne, pour sa volonté d'orienter la politique étrangère polonaise vers l'Europe;
- à l'Association des jeunes auditeurs portugais pour la défense, la sécurité et la citoyenneté (DECIDE), qui s'efforce d'intéresser les jeunes à la défense;
- au Réseau EURODEFENSE, présent dans 13 pays de l'Union européenne, pour l'organisation en juillet 2010 de la rencontre des jeunes;
- au Groupe de recherche «études de sécurité et politiques de défense», de la Chaire Amiral Don Juan de Borbón, au sein de l'Université Complutense de Madrid, pour ses activités de recherche et d'enseignement et pour ses efforts de rapprochement entre les armées et l'université au niveau européen.

Le Prix spécial du CIDAN a été attribué à l'Assemblée européenne de sécurité et de défense/Assemblée de l'UEO, pour son inlassable soutien à la Politique de sécurité et de défense commune.

\* \* \* \* \*

**Débat: «L'avenir du contrôle parlementaire de la politique étrangère, de sécurité et de défense de l'Europe - Passage du témoin et gros plan sur les événements en Méditerranée et leurs incidences sur la sécurité européenne»**

Lors du débat, Mme Françoise Hostalier, membre de l'Assemblée, M. Alvaro de Vasconcelos, Directeur de l'Institut d'études de sécurité de l'UE (IESUE), un représentant du Conseil national de transition (CNT) libyen et M. Ben Jones, Senior Consultant, Interel, se sont exprimés sur les événements en Méditerranée et leurs incidences sur la sécurité européenne.

Dans son intervention, *M. Alvaro de Vasconcelos, Directeur de l'Institut d'études de sécurité de l'UE (IESUE)*, a distingué trois types de situations: 1/ les pays en phase de transition démocratique (Tunisie, Egypte) avec des soulèvements démocratiques et des changements provenant de l'intérieur, 2/ des dictatures, en proie à beaucoup de violence (Libye, Syrie, Bahreïn, Yémen) et 3/ des régimes que l'on peut qualifier de libéraux-autoritaires (Maroc, Jordanie) où les gouvernants tentent d'initier les réformes eux-mêmes. Face aux bouleversements au sud de la Méditerranée, il a préconisé une approche différenciée: 1/ une obligation de développer un programme substantiel de soutien économique, notamment au bénéfice de la Tunisie et de l'Egypte; 2/ l'application du principe de «responsabilité de protéger», tel qu'énoncé par le Conseil de sécurité des Nations Unies dans ses récentes résolutions 1970 et 1973, notamment au bénéfice de la Libye et de la Syrie.

Dans son intervention, *un représentant du Conseil national de transition (CNT) libyen* a présenté le projet du CNT pour la Libye. L'objectif est de reconstruire un État libyen démocratique et moderne et de mettre fin à la dictature et à la terreur. Ce projet sera mené à bien par le biais du dialogue et de la conciliation nationale, en respectant les intérêts de tous les citoyens. Le pluralisme intellectuel et politique doit être encouragé. Une Constitution respectant la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire doit être adoptée par référendum, avec l'accord de tout le peuple libyen. La société doit être basée sur la liberté d'opinion et d'expression, ainsi que promouvoir la liberté politique et la justice sociale. L'objectif est également de développer l'économie nationale et le savoir, pour construire une société de bien-être et de prospérité, avec un secteur public fort et productif et un secteur privé libre et dynamique. Cet État rejettera le terrorisme et le fanatisme.

Au cours des débats, il a été souligné que chaque pays arabe en phase de transition démocratique constituait un cas particulier, nécessitant une approche spécifique. La légitime aspiration de ces peuples à la démocratie devait être encouragée par des actions concrètes de stabilisation économique (production agricole et investissements), accompagnées d'un soutien à la construction d'une société civile.

\* \* \* \* \*